

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société LESS ET FILS SPRL, établie au 27 rue Camille DURAY, B-7190 ECAUSSINNES, ci-après dénommée LESS ET FILS.

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que LESS ET FILS n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. LESS ET FILS pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur ses documents de vente. Le client est censé en avoir pris conscience, en ayant accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

2. OFFRE ET COMMANDE

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de LESS ET FILS, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

2.2. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de LESS ET FILS, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par LESS ET FILS.

2.3. Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par LESS ET FILS d'une acceptation écrite de la commande.

3. PRIX

3.1. Les prix de LESS ET FILS sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

3.2. Les prix de LESS ET FILS ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

4. PAIEMENT

4.1. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de LESS ET FILS, au plus tard quinze jours après la date de facturation, sauf stipulation contraire clairement et précisément mentionnée sur ces factures.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de LESS ET FILS, huit jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.4. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 1% par mois, avec un minimum de 50 euros.

4.5. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

5. DELAIS

5.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de LESS ET FILS ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

5.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par LESS ET FILS.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de LESS ET FILS jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de services.

7. GARANTIES

7.1. Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à LESS ET FILS pour le transport n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.

7.2. LESS ET FILS décline toute responsabilité en cas d'interruption de service ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, lorsqu'une prestation a été demandée par le client, LESS ET FILS ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.

7.3. En cas de réclamation de tierces parties concernant l'utilisation par le client des prestations de services réalisées par LESS ET FILS, le client s'engage à indemniser LESS ET FILS.

8. LIMITATION DES RESPONSABILITES

Lorsque la prestation de services est terminée, LESS ET FILS n'assume plus aucune responsabilité que celles prévues à l'article 7. En conséquence, LESS ET FILS n'est tenu à aucuns dommages et pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou n'importe qui en dehors du personnel de LESS ET FILS.

9. CONFIDENTIALITE

Le client s'engage à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris les informations financières, les données de facturation.

10. RESOLUTION DE LA VENTE

10.1. Le présent contrat est valable jusqu'au moment de l'achèvement du transport.

10.2. LESS ET FILS est en droit de résoudre la vente, de plein droit, par une notification au client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de trente jours calendrier ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce, avant même que cette obligation ne soit exigible.

10.3. En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à LESS ET FILS de dommages et intérêts fixés à 40% du prix de vente.

11. COMPETENCE

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de LESS ET FILS avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Mons.

12. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de LESS ET FILS avec le client sont régies par le droit belge.